L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
E. P. WEISSE. E. DUBONE.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 18 FEVRIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'AMUSEMENTS, voir la 2me page.

LEGISLATURE.

Il y a longtemps que nous ne nous sommes occupés de la législature. C'est à peine si l'on se doute ici qu'il y a à Bâton-Rouge des représentants et des sénateurs délibérant sur les intérêts de l'Etat. Nous allons donc, en guise de bulletin, donner à la lettre de notre correspondant de Bâton-Rouge la place d'honneur.

Le bill des hypothèques tacites a été rejeté après deux jours de discussion. Les orateurs étaient presque tous des représentants encore jeunes. Le débat a été parfaitement digne, et il n'y a guère que M. Jordan qui se soit permis de quitter un moment le sérieux pour le plaisant. Il a fait un discours en français qui a provoqué un fou rire parmi ses collègues. M. Baker, jeune whig de la paroisse, est de tous les membres qui ont pris la parole celui qui s'est le plus distingué. Il a admirablement soutenu le bill. M. Robert a également appuyé la mesure. Parmi les adversaires du projet de loi je vous citerai M. Guilbert, jeune représentant de Ste-Marie; il parle avec une très grande facilité et promet beaucoup pour l'avenir. Quant aux discours ennuyeux, je n'en ai heureusement pas à vous signaler.

Le bill qui vient d'être rejeté est celui de M. Philips, le meilleur qui ait été présenté. Le système des hypothèques tacites est donc maintenu. La discussion a mis en relief bien des préjugés, mais je doute qu'elle ait conquis un seul partisan au projet de suppression. Malgré les graves inconvénients de notre présent système d'hypothèques tacites, je ne crois pas, d'après les opinions qui ont été émises en son présence que la législature soit prête à l'abolir. Les adversaires de l'abolition ont prétendu 1° qu'il était dangereux de toucher à des lois et à des coutumes depuis longtemps établies; 2° que l'abolition des hypothèques tacites ne favoriserait que les prêteurs d'argent; 3° que la loi actuelle ne donnait aux mineurs, aux femmes mariées et aux absens une hypothèque légale, souveraine de leurs droits beaucoup mieux que si elle exigeait l'inscription de l'hypothèque; 4° que l'inscription de l'hypothèque n'assurerait pas mieux les droits des mineurs, des femmes mariées et des absents, que l'inventaire, les tuteurs, curateurs, &c, sont tenus d'enregistrer en cour; 5° qu'aucun particulier que aucune hypothèque légale n'aurait d'effet à moins d'être inscrite, dépouillerait les mineurs, &c. de leurs droits constitutionnels.

A toutes ces objections il a été fait une réponse satisfaisante, mais les adversaires du bill n'ont pas été convaincus. Sachez donc que rien ne sera changé dans l'ordre des choses.

M. Walles vient de faire un excellent discours sur la résolution qu'il a présentée dernièrement et qui déclare vacants les sièges de MM. Nixon, Corcoran et Weisheimer, appartenant à la délégation de la ville. Lors de leur élection, ils étaient commis à la Douane. M. Walles a été écouté au milieu du plus profond silence, et lorsqu'il a eu terminé son discours des applaudissements ont éclaté dans toutes les parties de la salle. L'orateur a maintenu que le 99e article de la Constitution déclarant qu'aucune personne qui remplit des places de confiance ou de profit sous le gouvernement général, ne sera éligible à l'assemblée générale, frappait de nullité l'élection de MM. Nixon, Corcoran et Weisheimer. La question était celle-ci: Un commis de la Douane est-il un officier? Si on répond affirmativement à cette question, les trois représentants signalés par M. Walles n'étaient pas éligibles, c'est-à-dire qu'ils ne pouvaient pas être nommés représentants. Leur élection serait donc nulle. Quant à la commission livrée à un représentant, ce n'est qu'une preuve de son élection, mais il ne peut pas y puiser un droit. Un député sérieux n'a pas de commission et cependant ses actes sont valides. M. Walles s'est appuyé sur de nombreuses autorités. Il a lu la lettre de M. Guthrie au collecteur Brousu pour démontrer que les commis de douane sont considérés comme officiers.

M. Corcoran a lu une réponse écrite à M. Walles. M. Green Davidson a demandé que le sujet fût renvoyé au 23 à cause de l'absence de M. Nixon qui devait se faire entendre. M. Walles a répondu qu'il avait déclaré pour qu'il conviût aux parties et qu'il avait averti M. Nixon que le débat aurait lieu aujourd'hui. Je n'aurai, Dieu merci, aucun sentiment de devoir qui me tienne, donc un jour pour la continuation du débat.

La Chambre a voté un bill pour porter le salaire du greffier de la 1ere Cour de district de $4000 à $6000. On a proposé de rendre à cette cour sa juridiction civile, mais les comités judiciaires ne paraissent pas disposés à faire droit à la demande.

Le Sénat a émancipé beaucoup d'esclaves aujourd'hui. Il y avait à peine une majorité présente, et pour obtenir l'affranchissement d'un ou de deux esclaves qui méritaient cette récompense, les sénateurs qui demandaient leur émancipation ont dû fermer les yeux sur les autres requêtes. Si le Sénat est en nombre, présque toutes les demandes sont repoussées. Ces émancipations d'esclaves deviennent un abus. On ne s'y opposerait pas si les maîtres envoyaient leurs esclaves ainsi émancipés hors de l'Etat. Quant à les retenir parmi nous, c'est impossible; l'état civil des familles deviendra de plus en plus difficile à constater.

J. S. H.

BULLETIN EUROPEEN.

Les nouvelles d'Europe apportées par le Pacific vont jusqu'au 23 janvier pour Liverpool et jusqu'au 23 pour Paris.

On ne sait encore rien de positif touchant la réponse de l'empereur Nicolas à la notification de l'entrée des flottes et à la dernière note des puissances. On craint que cette réponse ne soit défavorable au maintien de la paix, et on le craint avec d'autant plus de raison que les Russes ont déjà essayé de franchir le Danube sur deux points. Or, le passage de ce fleuve serait un cas de guerre, car outre le territoire turc proprement dit et les troupes musulmanes, il n'y a que le Danube. Mais si le czar semble décidé à pousser vigoureusement les choses, la France et l'Angleterre se préparent, de leur côté, activement à la guerre. Un article publié dans le Constitutionnel, par M. Granier de Cassagnac, a produit une sensation d'autant plus vive que le Times arrivait le même jour à Paris avec un article dans le même sens sur le but de l'ouverture de l'Autriche et de la Prusse est décidément insuffisante, impossible même; que ces deux puissances doivent impérieusement prendre une attitude active d'un côté ou de l'autre, et que leur intérêt leur fait une obligation de concourir à une alliance intime avec la France et l'Angleterre contre la Russie. Cet article soulève la question d'une espèce de mise en demeure adressée par les deux puissances occidentales aux deux puissances allemandes. Si, au lieu d'être simplement l'opinion des écrivains qui la présentent dans le Times et le Constitutionnel, cette mise en demeure revêtait une forme plus ou moins officielle, comment serait-elle accueillie par la Prusse et l'Autriche?

D'autre part, on assurait à Paris, que l'ambassadeur de Russie avait exprimé, de son côté, devant l'ambassadeur français, M. de Castelbajac, une opinion analogue sur l'impossibilité d'une neutralité absolue de l'Autriche et de la Prusse, et sur la nécessité où seraient ces deux puissances de se prononcer entre lui et ses ennemis.

Voici un fait qui donne un certain poids à cette assertion. Suivant le Aarhus-Avis de Copenhague, du 20 janvier, la réponse de la Russie à la déclaration de neutralité du Danemark serait arrivée à Copenhague; la Russie refuserait de consentir à cette neutralité et demanderait que le Danemark prenne part. L'envoyé d'Autriche et celui de Prusse auraient été mandés auprès du Roi.

D'après ces préliminaires, c'est à une guerre vraiment européenne qu'il faudrait nous préparer.

Toutes les rumeurs qui nous arrivent sont dans le même sens belliqueux. A Londres, comme à Paris, on s'attendait à voir le ministre de Russie demander d'un moment à l'autre ses passeports.

Il y a prévisions contradictoires en ce qui concerne les éventualités qui peuvent éclater dans la mer Noire. D'après les uns, la flotte russe aurait récemment au-devant des escadres combinées et courrait les chances d'une bataille; suivant d'autres, les vaisseaux russes qu'on avait vu croiser sur la côte de Battoum, soit de côté de Varna, seraient rentrés à Sebastopol, après la notification faite par les commandans des escadres combinées à l'amiral russe; et ce dernier, conformément aux ordres qu'il aurait reçus, laisserait sa flotte sous la protection des canons de Sébastopol. Il serait difficile de dire laquelle de ces deux versions est la vraie. On sait seulement que les amiraux anglais et français ont pris leurs dispositions comme s'ils croyaient à la première. Ils ont arrêté qu'ils s'éparpilleraient leurs forces, et que les deux escadres, tout en formant plusieurs divisions, navigueraient de conserve. La Patrie assure que leur itinéraire définitif est d'aller d'abord jusqu'à Trébizonde, afin de visiter toute la côte turque, puis de revenir sur Varna, ayant ainsi exploré la mer Noire.

D'après l'ordre du jour communiqué aux bâtiments sous ses ordres par l'amiral Dundas, au moment du départ, les escadres combinées auraient pour mission, non pas seulement de protéger le territoire ottoman, mais aussi les bâtiments turcs contre les attaques des Russes dans toute l'étendue de la mer Noire. Ce que le Constitutionnel qui reproduit cet ordre du jour, lequel donne aux escadres combinées une mission beaucoup plus étendue que celle qui devait résulter de la communication faite par les deux envoyés au commandant en chef de la flotte russe à Sébastopol.

En France, un décret en date du 22 janvier convoque le sénat et le corps législatif pour le 27 février.

Le Journal d'Indre et Loire annonce de nouvelles arrestations opérées à Tours, par suite de l'instruction relative à la découverte de la société secrète dont il a été parlé il y a trois ou quatre mois. L'instruction de cette affaire touche à son terme. On dit que les prévenus seront jugés à Tours et non à Paris.

Des événements d'une grande portée ont eu lieu en Espagne. Le 16 au soir, dans le conseil des ministres, il a été résolu l'exil de 5 généraux, d'une soixantaine d'autres personnages politiques, la suppression du sénat, la convocation des cortès constituantes, etc., et dès le lendemain 17, avec un appareil considérable, les généraux désignés recevaient leur ordre d'exil. Pourtant une dépêche télégraphique annonce des nouvelles de Madrid du 19; il y est dit que la Gaceta officielle n'a publié aucun décret d'exil qu'on ne se connaissait, mais que les généraux Manuel de la Concha et O'Donnell, qui étaient sont suivi dans la banlieue par diverses mesures annoncées.

Opera Italien.—Concert... [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

Pharmacien.—Jas. Bigger, h. c. l., que l'on avait envoyé chercher pour raser un homme qui venait d'expirer, a blessé avec un rasoir, à la joue, la remarque du doigt du mort et l'enleva adroitement. Les parents ne tardèrent pas à s'apercevoir du vol et firent arrêter le barbier. Un autre nègre, qui se trouvait avec lui, mais que l'on croit innocent, a été également conduit en violon.

Coup de poignard.—Un individu qui a refusé de donner son nom, a été arrêté hier, à une heure, au coin des rues Barthélemy et Annonciation, pour avoir porté un coup de poignard et blessé Patrick Hunting. On a transporté ce dernier à l'hôpital de Charité, mais il ne survivra probablement pas à sa blessure.

Jeunesse ou vieillesse.—L'affaire de David G. Pickens, marchand de nègres, qui accuse deux jeunes de profession nommés Gregor et Nelson de lui avoir volé $2,200, a été appelée hier matin devant le recorder Winter. Nelson, qui avait, sans doute, par mesure de précaution, fourni un cautionnement, ne s'est pas présenté en cour; le recorder devait s'y attendre, mais il est si bon! Quant à Gregor, il a été de l'audience pour deux. L'aspect de l'auditoire, de son accusateur et des officiers de police lui inspira une garde flamboyante, ne l'a nullement intimidé. Le recorder, après avoir entendu les témoins, a envoyé le dossier au juge Robertson.

Tentatives de meurtre.—Jas. Brown et Ann Curran, sur lesquels pèsent l'accusation d'avoir commis une tentative de meurtre sur Mme Ann Debut, dans la soirée du 13 courant, subiront un interrogatoire le 23 de ce mois. Ils ont donné un cautionnement de $500.

Fernandez Deyonnes, qui est accusé d'avoir voulu tuer le nommé Condran, a fourni $500 de caution pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

Un fou.—Wilhelm Heydemann, atteint d'aliénation mentale, a été envoyé à l'asile des fous.

Arrestation.—John Wilson, John Collins et d'autres individus dont on ne connaît pas les noms, ont été arrêtés jeudi soir, dans la rue Delord, sous prévention d'avoir poignardé John Eayes. Ce dernier a été transporté à l'hôpital de Charité. Wilson et ses compagnons resteront en prison jusqu'à ce que le médecin ait prononcé sur l'état du blessé.

Deuxième District.

Abus de confiance.—M. Chavinette est accusé d'avoir vendu, pour le compte de Matthew Nodel, un lot de cigares valant $18, de s'être approprié ce montant et d'avoir refusé de le remettre au plaignant. Le recorder a ordonné l'arrestation du prévenu.

Voies de fait.—Un des matelots du navire Great Britain s'est porté à des voies de fait contre Claude Frias. Celui-ci s'est plaint au recorder qui a lancé un mandat contre le donneur de coups de poings.

Faux billet.—Pierre Mayer, qui avait fait échanger par François Negée, sur le marché aux viandes du deuxième district, un faux billet de banque de $20, a fourni un cautionnement de $500 pour répondre de sa comparution devant la première Cour de District.

Tapage.—Le nommé Hets a fait du tapage, brisé des verres, etc., dans un café situé au coin des rues Conti et Chartres. Il a donné un cautionnement de $200 pour répondre qu'il attendrait le jour fixé pour l'affaire et que l'envie ne lui prendrait pas de changer d'air.

Assaut.—Peter Schmothermeyer, qui a battu une dame sur le marché Tremé, a été arrêté et conduit devant le recorder, qui a exigé un cautionnement de $500. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

Opinion peu flatteuse.—Karin Hicker se plaint amèrement de ce que Peter Miller et sa femme lui ont dit qu'elle descend de la race canine. L'affaire sera bientôt appelée et la question décidée.

Menaces, &c.—Francisco Roque et sa servante sont accusés d'avoir insulté Mme Magdelaine Schooler et menacé de la tuer. Les prévenus ont fourni un cautionnement de $300.

Maison mal famée.—Octavie Bourgate a été arrêtée et condamnée à une amende de $20 pour avoir tenu une maison mal famée. C'est bien peu.

Deuxième district.—Nous nous croyons tenus, en notre qualité d'historiens fidèles, de constater que dans la nuit de jeudi à vendredi la police du bienheureux deuxième district n'a pas opéré une seule arrestation. Les filous, les vagabonds, &c ont-ils craint le froid, ou les représentans de l'autorité dormaient-ils? Question pleine de mystère; matière à discussion.

Première cour de district.—Les avocats ont différentes manières d'interroger un témoin; celle de M. John C. Larue, ex-juge de la Cour Criminelle, nous semble la plus originale, la voici:

Mme Bryan, qui tient une pension dans le premier district, accusait de vol M. Schlesinger, un des officiers du général Lopez. (M. Larue défendait le prévenu.) Répondant aux questions qui lui étaient posées, Mme Bryan dit qu'elle avait vécu quatre ans à Nashville.

(Contre-examen)—M. Larue—Qui pourvoyait à vos besoins lorsque vous étiez à Nashville?

Mme B.—Mon mari contribuait aux dépenses de la maison quand il trouvait de l'emploi.

M. Larue—Quelles étaient vos autres ressources?

Mme B.—J'avais une négresse qui allait demander du linge à laver.

M. Larue—Quelles étaient vos autres ressources?

Mme B.—Mon travail.

M. Larue—Que faisiez-vous?

(Ici le témoin verse d'abondantes larmes.)

Puisque vous voulez le savoir, je dirai ici ce que je faisais à tout le monde. Tandis que la servante était prier les personnes de lui donner du linge à laver, je confectionnais chez moi et faisais moi-même l'ouvrage afin de nourrir mes enfans.

M. Larue—Madame! vos larmes sont tout à fait inutiles!

Nous allons citer un autre trait d'esprit.

Mme Ryan venait de dire qu'environ une semaine après qu'elle eut signifié au prévenu de quitter sa pension, et ce qui précéda le jour du vol, on lui amena, au retour d'une visite qu'elle avait rendue dans le voisinage, que M. Schlesinger était venu à l'hôtel et avait demandé à un des pensionnaires une clé pour pouvoir rentrer dans le nuit. Mme Ryan, en arrivant à sa chambre, s'étant aperçue que la clé n'était plus à la porte, alla se coucher au quatrième étage.

M. Larue—Quelle raison aviez-vous de quitter votre chambre et d'aller vous coucher dans une autre? Pensiez-vous être volée ce soir-là?

Mme R.—Non monsieur, je craignais qu'il ne commît quelque chose de plus infâme.

M. Larue—Je comprends et je n'ai pas de doute qu'il lui eût été facile de mettre son projet à exécution.

Le juge Robertson—Je ne permettrai pas de semblables paroles. Le témoin a droit à une protection et je la lui accorderai.

Quatrième Cour de District—M. Dillon McDonald a présenté hier, à la Quatrième Cour de District, une pétition dans laquelle il déclare qu'en décembre dernier, il forma, avec M. D. F. C. Coutoulas, une société pour l'exploitation d'un restaurant situé à l'encoignure du Passage du Théâtre et de la rue Gravier. Il était convenu, dans l'acte, que M. McDonald s'occuperait de la comptabilité et M. Coutoulas de la cuisine et du salon. Les choses marchèrent à la satisfaction des parties jusqu'au 13 du courant, époque à laquelle M. McDonald reçut une lettre dans laquelle M. Coutoulas lui annonçait que la société était dissoute, qu'il se chargerait de la gestion des affaires et qu'enfin, lui McDonald, ne devait plus mettre les pieds dans l'établissement.—L'ex-associé réclame $400 à l'ordre de M. Coutoulas et réclame en outre $700 de dommages.

CONSEIL DES ALDERMEN.

Vendredi soir.

Réunion extraordinaire du Conseil.

Une résolution pour porter le salaire du surintendant de l'hospice des aliénés à $60 par mois, est référée au comité des cours et prisons.

Une résolution portant que le trésorier donnera à la compagnie de tuyaux de la Louisiane un mandat sur le trésor pour l'allocation due à la dite compagnie est adoptée.

Le Conseil adopte également une résolution ordonnant au voyer de la ville de fournir à la compagnie de pompiers de la Louisiane, 300 pieds de tuyaux, et à la compagnie du Crescent 300 pieds de tuyaux.

Une résolution autorisant les directeurs des écoles d'employer le produit de celle-ci les fonds qu'ils n'auraient pas dépensés, aux votes de l'Université, est renvoyée à la prochaine séance.

Le Conseil vote une résolution portant qu'à partir du 1er mars toutes les charrettes et tous les travailleurs employés dans les travaux pour les travaux publics seront sous la direction d'un surintendant dont à cet effet, lequel sera lui-même sous les ordres du voyer et des comités des rues et débarcadères.

Une résolution autorisant l'achat d'un terrain pour la compagnie des pompiers du Crescent, est référée au comité des finances.

Une résolution relative à l'adjudication du marché pour l'éclairage à l'huile d'une partie de la ville pendant une période indéfinie, est référée au comité des rues et débarcadères.

Une résolution désapprouvant l'adjudication du contrat pour la fourniture de charbon et déclarant qu'une nouvelle adjudication aura lieu, est adoptée.

Une résolution pour la fourniture de l'huile aux stations de police, est adoptée.

Une résolution du Conseil des Assistans-Aldermen fixant la taxe de 1853 sur les biens fonciers et les esclaves à 90 sous par cent piastres, est lue et ratifiée à l'unanimité.

Le Conseil vote une résolution pour nommer un comité chargé de s'entendre avec un comité des Assistans-Aldermen pour désigner un emplacement où pourrait être construite une maison d'état, etc., lequel emplacement devant être offert à la législature. MM. Yancey, Gordon, Lugenbuhl et Irwin sont désignés pour former le comité du Conseil des Aldermen.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, Sémiramis avec les principaux sujets de la compagnie lyrique de M. Boudousquié.

Demain, dimanche, bénéfice de Mme Richer. Un drame en quinze tableaux fera les frais de la soirée, et on comprendra qu'il était difficile de faire un meilleur choix lorsque nous aurons nommé le Juif Errant. L'intérêt de l'admirable roman d'Eugène Sue se retrouve dans le drame, qui en reproduit toutes les situations émouvantes, toutes les péripéties, toutes les ingénieuses intrigues.

Quant à la bénéficiaire, elle est trop connue et son mérite est trop apprécié par les habitués du théâtre d'Orléans pour que nous essayions d'en faire l'éloge. Mme Richer s'est déplacée dans aucun genre. Utile dans l'opéra, elle est indispensable dans le drame et ne manque jamais de se faire applaudir dans le vaudeville. C'est sous ce point de vue un des sujets les plus nécessaires à l'administration, et son absence laisserait sur notre scène un vide qu'il serait bien difficile de combler.

Les habitués du théâtre d'Orléans ont contracté vis-à-vis de la bénéficiaire une dette de reconnaissance, et ils tiendront à honneur de l'acquitter. Nous nous attendons à les voir tous demain fidèles à leur poste.

Lundi, Don Juan, pour la rentrée de M. Bordas, qui est entièrement remis de son indisposition.

Concert de V. Gerber.—M. V. Gerber s'est fait entendre hier soir, au Mechanics Institute, pour la première fois depuis son retour d'Europe. Malgré la redoutable concurrence de Mme Sontag, qui de son côté chantait le même soir à l'Armory Hall, malgré la fatigue occasionnée par une semaine fécondé en amusements... le jeune artiste Louisianais... M. Gerber a été couvert... [illegible]

Concert de Jullien.—On verra par un avis inséré plus loin que Jullien et sa troupe ne peuvent différer à temps à la Nlle-Orléans pour le concert qui devait avoir lieu aujourd'hui. Cette première soirée du célèbre chef d'orchestre est remise à lundi 20 du courant.

Un Bain-chaud.—Nous lisons dans le Revue de l'Ouest, journal publié à St-Louis: [illegible]

Explosion.—Une dépêche télégraphique nous apprend que les chaudières du steamer Kate Kearney ont fait explosion le 16 de ce mois au quai de St-Louis... [illegible]

Porteurs de Soufle.—M. Scipple, de Mobile, vient de préparer une pommade dont on dit le plus grand bien. Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur l'avis qu'il publie aujourd'hui dans nos colonnes et engager les coiffeurs à faire l'essai de la nouvelle préparation. M. Scipple réside à Mobile, où les ordres peuvent lui être adressés directement. Il a néanmoins établi pour agent à la Nouvelle-Orléans M. Syme, pharmacien et chimiste, Nos 21 et 23, rue du Canal.

Volailles, porcs, etc.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis de M. John E. Holland. Dans son établissement situé au coin des rues Esplanade et Dorgenois on trouve des volailles de race, telles que Shangai, Brama Pootra, Cochin-Chine, etc., ainsi que plusieurs paires d'un quadrupède dont le nom n'est pas facile à écrire mais dont la chair est savoureuse. Ces quadrupèdes viennent de Suffolk et de Middlesex.

AFFAIRES D'ORIENT.

C'est seulement le 23 janvier au soir qu'est arrivé à Paris le courrier russe, parti de Saint-Pétersbourg le 16, avec des dépêches que l'on suppose renfermer le dernier mot du czar. Le contenu de ces dépêches n'avait pu, par conséquent, être officiellement connu; mais personne ne doutait du sens dans lequel elles étaient conçues.

Des avis de Berlin et de Vienne donnent même les termes presque textuels de la réponse impériale.

D'après ces avis:

«Le czar déclare les propositions de Vienne incompatibles avec sa dignité, et propres seulement à détourner l'attention de la véritable question en litige entre la Russie et la Porte. En conséquence, il les rejette d'une manière absolue.

«Pour prouver, néanmoins, qu'il est encore disposé à traiter, le czar nomme le prince Gortschakoff pour son plénipotentiaire; c'est à ce général que la Porte devra s'adresser lorsqu'elle voudra traiter. Toute démarche de la Porte en ce sens sera toutefois inutile, si elle est faite dans l'espérance erronée que le czar se départira d'aucune des conditions posées par le prince Mentschikoff.

«De plus, tout plénipotentiaire nommé par la Turquie devra être muni d'un firman, déclarant que la Porte considère le différend actuel comme un débat entre elle et la Russie, et reconnaît par conséquent que la difficulté doit être réglée entre ces deux puissances exclusivement.»

«Toutes les correspondances s'accordent à regarder comme authentique au moins le sens général de cette impérieuse et insultante note. Le Times de Londres, d'ordinaire si circonspect, dit avoir de fortes raisons de croire que ce langage, qui exclut la dernière espérance de paix, a été adressé par le cabinet de Saint-Pétersbourg à celui de Vienne.»

Il faut observer que la réponse du czar ne s'applique pas encore à la notification officielle des dernières propositions acceptées par la Porte, puisque cette notification n'est partie de Vienne pour Saint-Pétersbourg que le 13 janvier. Elle vient seulement à la suite d'une communication amiable de ces propositions faite par le gouvernement autrichien. C'est là, au surplus, vu l'état des choses et le langage même du czar, une différence sans portée.

Il est d'ailleurs un autre point, au sujet duquel il n'est pas moins important de connaître la pensée et l'attitude de l'empereur de Russie: c'est l'entrée des flottes combinées dans la mer Noire et les circonstances dans lesquelles cet événement s'est accompli.

Une dépêche de Vienne, en date du 21, nous apprend que: «Les ministres de France et d'Angleterre ont communiqué, le 12, au gouvernement russe, les Notes de leurs gouvernements respectifs relatives à l'entrée des flottes dans la mer Noire et la ligne politique adoptée par les puissances occidentales. Le comte de Nesselrode s'est contenté de répondre qu'il prendrait les ordres de son maître impérial.»

On écrit à ce sujet, de Saint-Pétersbourg à la Nouvelle Gazette de Prusse:

Les déclarations remises à l'empereur Nicolas au sujet de l'entrée des flottes alliées dans la mer Noire par les représentants des puissances que la chose concerne, portent, ainsi que les flottes ont ordre d'empêcher que des troupes russes soient transportées en Asie, mais qu'elles empêcheront également que des secours soient fournis par les Turcs aux Circassiens, etc.

«L'empereur Nicolas se serait exprimé dans ce sens qu'il pourra accepter la déclaration comme une neutralité, mais ne pourra entrer dans de nouvelles négociations qu'à la suite d'une déclaration authentique dans ce sens. Si donc cette déclaration ne faisait défaut, le rappel des ambassadeurs russes de Londres et de Paris serait imminent.»

Suivant le Constitutionnel, le czar serait reçu la nouvelle de l'entrée des flottes avec un grand sang-froid et aurait dit aux personnes qui l'entouraient en ce moment:

«Quand on offre le combat à la Russie, la Russie l'accepte. Elle peut porter le deuil d'une flotte mais non celui de son honneur national. Je m'attendais à la résolution prise par la France et l'Angleterre, et ne me trouve pas pris au dépourvu. Tous mes ordres ont été donnés d'avance, dans la prévision de cet acte qui, en violant les traités, me relève des obligations qu'ils m'imposaient.»

On ajoute que le czar, ayant demandé au prince Menschikoff s'il pourrait tenir tête aux flottes combinées, celui-ci aurait répondu: «Oui, nous pouvons vaincre ou combattre et mourir jusqu'au dernier homme.»

La plus grande agitation régnait à Saint-Pétersbourg et le czar avait été, à plusieurs reprises, acclamé par la population.

OPÉRATIONS SUR LE DANUBE.

Nous trouvons enfin, dans la Gazette de Cologne, quelques détails propres à nous fixer sur l'issue et la portée des engagements qui ont marqué les journées du 6 au 10 janvier.

«Nous avons reçu d'Orsow, dit le journal, des lettres du 12 janvier qui confirment pleinement ce qui a été dit des combats sanglants qui ont eu lieu les 6, 7 et 8, près de Cetati et qui se sont terminés par la défaite des Russes. Les Russes avouent eux-mêmes que trois compagnies d'infanterie ont été complètement détruites et que leurs pertes s'élèvent à 1,000 hommes tués et un grand nombre de blessés, mais ils ajoutent que de côté des Turcs, le nombre de morts est triple. Les Turcs, après leur victoire, se retrouvaient le 12 derrière leurs retranchements de Kalafat, tandis que les Russes, ayant abandonné Cetati, cherchaient à se refaire à Grajowa et autour de cette ville.

«Le corps turc considérable sorti le 6 de Calafat n'avait pas pour but de livrer une grande bataille aux Russes, mais seulement de rompre la ligne de circonvallation qu'ils commençaient à établir et de refouler les troupes ennemies qui s'avançaient sur ce point. Ce but a été parfaitement atteint. Le premier jour, une division russe de 6,000 hommes fut surprise avec des forces supérieures et entièrement écrasée, de sorte que les secours arrivant sous les ordres du général Bellegarde ne purent pas empêcher la destruction totale. Le second jour, un combat dans le même ordre; le renfort, venu à l'ennemi, les Turcs poursuivirent l'attaque; et, le 7, ils repoussèrent les Russes de Cetati dans la direction de Radova. Le combat fut surtout sanglant le 8 et 9, les Russes ayant pu réunir sur ce champ de bataille des forces plus considérables. Il paraît que le sort de l'aile droite s'est trouvée engagée. Le général Anrep commandait. Les forces se balançaient à peu près des deux côtés. Ce qui est certain, c'est que la victoire est restée aux Turcs qui ont repoussé l'ennemi en combattant jusqu'à Pianzia et Kastatie vers Crajowa.»

Le Lloyd annonce sous la date de Crajowa, le 14, que la tranquillité la plus profonde régnait sur ce point. Depuis le 10, les Turcs n'avaient pas quitté Kalafat et les villages qu'ils occupent; les Russes n'avaient pas fait de mouvement en avant, mais se renforçaient incessamment. 500 prisonniers turcs étaient arrivés, parmi lesquels beaucoup d'Egyptiens.

Mais, pendant que les opérations restaient ainsi suspendues de ce côté, elles reprenaient sur d'autres points.

Une dépêche télégraphique, en date de Vienne, 21 janvier, annonce que les Russes ont attaqué Matschin et que le 13 le combat continuait. Elle ajoute que le corps russe réuni à Giurgewo se préparait à attaquer Routschouk.

C'est la troisième attaque dirigée contre le fort de Matschin depuis le commencement de la campagne. Matschin est situé au pied avant de Braïlow, où les Russes depuis quelque temps ont concentré des troupes nombreuses: il fait face aux îlots formés par les branches du fleuve et qui rendent plus facile un débarquement. L'insistance des attaques des Russes contre ce fort montre tout le prix qu'ils attachent à sa possession. Une fois maîtres de Matschin, ils tourneraient les places d'Isactcha et de Toultcha, situées plus loin, en même temps qu'ils les feraient attaquer par leurs chaloupes canonnières. Rien ne s'opposerait dès lors à leur entrée dans la Bulgarie de ce côté.

La dépêche qui annonce cet événement est ainsi conçue:

«La nouvelle est arrivée aujourd'hui à Vienne que le 13 au matin les Russes ont passé le Danube près de Matschin et engagé un combat très vif avec les Turcs; le résultat n'était pas décidé au départ du courrier à une heure après-midi. Matschin serait en flammes et le carnage serait immense et terrible.»

Une autre dépêche, datée de quelques heures seulement plus tard que la précédente, ajoute à cette nouvelle, cette autre non moins grave:

«Des dépêches télégraphiques qui arrivent à l'instant d'Orsowa (Hongrie), et portant la date du 20 janvier, annoncent que les Russes ont franchi le Danube près de Silistria et qu'ils ont occupé cette localité.»

Ayant ainsi franchi le fleuve à Matschin et à Silistria, il est probable que les Russes vont faire la même tentative à Routschouk, à Isactcha, sur toute la ligne, en un mot, car il y a longtemps que l'on dit qu'ils font dans ce but de grands préparatifs à Giurgewo et à Braïlow, fortement de la rive gauche, située en face des forteresses de la rive droite que nous venons de citer. Le succès de leur tentative à Silistria leur faciliterait le passage sur les autres points, en coupant l'extension des Turcs sur la partie déjà envahie.

Il est à remarquer que de tous les points où les Russes pouvaient tenter le passage du fleuve, Silistria est le plus rapproché de Schumla, où se trouve le quartier général d'Omer-Pacha. Cette circonstance pourrait donner à penser qu'ils ont le projet de marcher sur cette ville, comme le bruit en avait déjà couru un peu précédemment.

En outre, on assure que l'attaque générale contre Kalafat, qui devait être confiée au 20 janvier... [illegible]

LES ESCADRES DANS LA MER NOIRE.

Les dernières nouvelles du Levant... [illegible]

d'Europe, entre Varna et les bouches du Danube.

On disait que ces dispositions avaient pour but d'engager les hostilités à propos de port et de tirer des difficultés aux escadres combinées.

Toutes les mesures maritimes relatives à l'entrée des escadres combinées ont été arrêtées par les deux amiraux, entre lesquels règne toujours la plus complète et la plus loyale entente.

Les vaisseaux de chaque nation sont placés sous le commandement direct de leur amiral; mais le commandement en chef, pour le cas où il y aurait lieu de l'exercer au point de vue militaire, a été dévolu d'un commun accord, et d'après les règlements et usages adoptés en pareille matière, à M. le vice-amiral Hamelin qui est plus ancien de grade. La promotion de M. Hamelin remonte à 1847, et celle de M. le vice-amiral Dundas à 1852.

Au moment où les flottes entraient dans la mer Noire, les signaux du Britannia, qui portait le pavillon de l'amiral Dundas, ont fait connaître aux vaisseaux anglais, dit le Constitutionnel, l'ordre du jour suivant:

«Notre devoir est de protéger les vaisseaux et le territoire des Ottomans contre toute agression et dans toutes les parties de la mer Noire.»

On écrit de Vienne à la Nouvelle Gazette de Prusse:

«Il est positif que les ambassadeurs de France et d'Autriche à Constantinople ont déclaré par écrit à leurs collègues de France et d'Angleterre qu'ils déconseillaient l'entrée des flottes dans la mer Noire et se prononçaient contre cette mesure. Les ambassadeurs des deux puissances allemandes ont fait remettre cette déclaration par leurs secrétaires de légation: M. Baragney d'Hilliers l'aurait reçue avec beaucoup de calme en disant que ses instructions lui prescrivaient de faire entrer les flottes. Lord Redcliffe se serait exprimé avec beaucoup de violence vis-à-vis de son secrétaire autrichien; le secrétaire prussien s'était présenté le premier.»

ARMÉE D'ASIE.

Une lettre particulière de Trébizonde, du 10, donne sur la situation des affaires en Asie, des détails nouveaux et pleins d'intérêt. Les faits que cette lettre révèle montrent combien les opérations militaires bien conduites peuvent à l'avenir être fatales aux armes russes. Il est d'autant plus d'importance en ce moment que l'envoi d'un convoi de 10,000 hommes montre de la part de la Porte des intentions agressives très énergiques.

Le Daghestan est, en ce moment, le centre des opérations de Chamyl, et il étend son action dans toutes les contrées situées entre la mer Noire et la mer Caspienne. Les Abazes qui étaient restés jusqu'ici indépendans quoique ennemis des Russes, viennent de s'entendre avec lui et suivront désormais ses plans de campagne.

Il a attiré à lui les officiers les plus distingués des régiments polonais de Caucase et il a pu, au moyen des armes qu'il a reçues récemment de Constantinople, armer, avec des carabines à tige, un corps de 1,300 tirailleurs, composé en grande partie de déserteurs polonais, excellens soldats, tous très adroits et qui rendront de grands services pour la guerre de montagnes.

Il a pu également constituer des réserves régulières en soldats, en armes et en munitions, et joindre ainsi au mérite immense qu'il possède pour la guerre spéciale qu'il fait, l'avantage d'une organisation plus régulière.

Ces diverses circonstances ne fissent pour montrer que les affaires en Asie vont entrer dans une nouvelle phase.

ESPAGNE.

Une lettre en date de Madrid le 17 janvier, annonce les faits politiques suivants:

«Hier soir, il y a eu conseil des ministres, présidé par la Reine. On y a décidé l'exil des cinq généraux suivants: MM. Concha (D. Manuel), aux Canaries; Concha (D. Jose), à Mayorque; O'Donnell, aux Canaries; Infante, à Iviça; Armero (D. Francisco), à Leon.

«Les aides de camp du général Blaser, ministre de la guerre, se sont présentés ce matin chez ces généraux et leur ont enjoint de partir; on leur a donné jusqu'à six heures du soir. Ainsi donc les uns sont déjà partis, les autres sur le point de sortir. Ce soir tous seront en route pour leur destination.

«Un autre général Armero, frère de celui qui vient d'être exilé, est capitaine général à Badajoz. Il sera remplacé par le général Boilgosa, qui part ce soir par la malle, pour occuper ce poste.

«Après les généraux que je viens de nommer, on a arrêté une soixantaine de personnes des plus influentes de l'opposition parlementaire. Je ne sais pas encore si quelques journalistes seront aussi bannis; mais je le crains fortement. Tout cela sera accompli dans vingt-quatre heures ou deux jours au plus.

«Ensuite, le lendemain, la Gazette officielle publiera les décrets suivants:

«1°—Suppression du sénat;

«2°—Suppression du conseil royal;

«3°—Réforme constitutionnelle;

«4°—Réunion des Cortès constituantes.

«On assure que, ensuite la réforme politique accomplie, on va opérer une assez large dans les finances. On changera la législation douanière dans un sens plus libéral: on donnera une nouvelle organisation au corps des douaniers, et on supprimera ceux qui ont été créés sous le ministère Bravo Murillo.»

La Duchesse d'Orléans et la Fusion.

Les journaux européens ont publié récemment une lettre signée du nom de la duchesse d'Orléans, dans laquelle elle se prononçait contre la fusion. Cette lettre, qui était adressée au duc de Nemours, est controuvée. L'Indépendance de Bruxelles publie le démenti officiel suivant:

«Weimar, 29 janvier 1854.

«Monsieur le rédacteur,—Eloignée d'Angleterre en ce moment, Mme la duchesse d'Orléans vient de lire avec une extrême surprise dans le Morning Herald une prétendue lettre signée d'elle et adressée à Mgr le duc de Nemours. Cette lettre, commentée déjà par les journaux avant même que S. A. R. ait pu en avoir connaissance, est entièrement controuvée. Je suis autorisé à vous adresser cette dénégation, et je pense que, regrettant d'avoir laissé surprendre votre bonne foi par une aussi étrange supposition de signature, vous serez empressé de lui donner à cette réclamation en l'insérant dans un de vos prochains numéros.

«Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

«BOISMILON,

«Ancien secrétaire des commandements au duc d'Orléans.»

ACADEMIE DE DOLBEAR,
No 100, rue du Canal.

☞ Les personnes qui désirent acquérir une belle écriture ou devenir de bons teneurs de livres en peu de temps, sont invitées à s'adresser à M. Dolbear dont l'académie est située au No 100, rue du Canal.

DECOUVERTE IMPORTANTE

☞ Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Amer de Mortimer pour la purification du sang.

Cette agréable liqueur, qui donne une si bonne haleine et contribue au bien-être digestif... [illegible]

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant toujours un fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG.

☞ LES MEDECINES GRAEFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer gratis, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi.

J. WRIGHT & Co.,
151, rue de Chartres.

Chez lesquels on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 28 jan—1 an

AVIS.

F. P. DUCONGÉ

PREVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres No 30, il s'est fixé au No 13 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée, où il continuera à remplir les ordres qui lui seront adressés, jusqu'au moment où il pourra reprendre son ancien local, maintenant en voie de construction. 18 fév—

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Co., à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments... [illegible]

A LOUER. [illegible]

A LOUER. [illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Arrivée de l'Africa.

Nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes.

Le steamer Americ est arrivé à Halifax le 15 de ce mois avec des dates de Liverpool jusqu'au 4 courant, c'est-à-dire d'une semaine plus récentes que celles reçues par l'Africa.

Marché de Liverpool.

Le marché aux cotons a été languissant depuis le départ de l'Africa et les prix ont été une tendance à la baisse. Les ventes de la semaine se sont élevées à 45,000 balles. On cote comme suit: fair Orléans, 6 1/4; middling Orléans, 5 3/4; fair Uplands, 6 1/8; middling Uplands, 5 1/2 la livre.

Le marché aux farines a été languissant et la farine du... le baril pour les Western Canal et à 43s pour les marques de l'Ohio.

Les maïs a été en demande à 48s. pour le jaune et 51 s. pour le blanc.

Le marché monétaire de Londres a été moins lourd.

Le marché aux cotons du Havre a été ferme.

AFFAIRES D'ORIENT.

D'après les nouvelles générales reçues avant le départ de l'Americ on pensait qu'une grande bataille avait eu lieu à Kalafat le 26 janvier. Le bruit s'est même répandu en Angleterre que les Turcs avaient été victorieux. Quoiqu'il en soit, et que ce bruit soit fondé ou non, il est certain que Gortschakoff avait terminé ses préparatifs pour attaquer Kalafat et que l'on s'attendait à Paris et à Vienne à recevoir incessamment la nouvelle d'une terrible bataille.

Les derniers avis de Bucharest annonçaient que 45,000 Russes étaient, à la date du 14 janvier, campés près de Kalafat. Plusieurs rencontres avaient déjà eu lieu sur le Danube et l'avantage était resté aux Turcs.

Le comte Orloff, l'envoyé de l'empereur de Russie, est arrivé à Berlin et il devait avoir une conférence avec le cabinet prussien. De Berlin il devait se rendre à Vienne.

Angleterre.—Il y a eu à Londres le 27 janvier une réunion du cabinet. Les ministres ont délibéré pendant trois heures.

Le parlement demandera dès le premier jour de la session communication des documents relatifs à la question d'Orient.

France.—L'Autriche a fait auprès du gouvernement français de nouvelles démarches pour obtenir l'extradition des étrangers.

Le ministre des finances a fait un rapport en faveur d'un nouvel emprunt.

Perse.—La Perse s'est réconciliée avec la Turquie.

Russie.—Gortschakoff a reçu de St-Pétersbourg des instructions particulières et a immédiatement envoyé en avant sa grosse artillerie. Il devait partir incessamment de la petite Valachie.

De nouvelles insurrections ont éclaté en Valachie.

On écrit de St-Pétersbourg que si les puissances occidentales ne donnent pas au czar des explications satisfaisantes au sujet de la présence des escadres combinées dans la Mer Noire, celui-ci prendra sur-le-champ des mesures de rigueur.

Arrivée des naufragés du San Francisco.

L'America a ramené aux Etats-Unis le capitaine Watkins et les soldats naufragés du San Francisco, recueillis par le navire Antarctic qui les avait conduits à Liverpool.

Complément des nouvelles par l'Africa.

Des lettres reçues par l'Africa disent que le comte Pahlen a remplacé le comte de Nesselrode à la chancellerie du cabinet russe. La Servie était profondément agitée par les intrigues du consul russe à Belgrade. Le général Lord Raglan a déclaré qu'il prendrait sous sa responsabilité de le faire arrêter, à moins qu'il ne changeât de manière d'agir.

NOUVELLES PLUS RECENTES D'EUROPE.

Arrivée du Canada.

New-York, 16 février—Les steamers America et Canada, de la ligne Cunard, sont arrivés à Halifax. Les dates de l'America vont, comme on l'a vu plus haut, jusqu'au 21 janvier, et celles du Canada jusqu'au 4 février. Voici les nouvelles les plus récentes apportées par ce dernier steamer.

Affaires d'Orient.—Le Times de Londres prétend que les gouvernements français et anglais ont décidé de la manière la plus absolue à la question faite par l'empereur de Russie à l'égard de la présence des flottes alliées dans la Mer Noire.

Le bruit courait qu'il y avait eu une nouvelle collision entre les flottes dans la Mer Noire. La flotte russe est partie de Sébastopol le 19 janvier, pour se rendre sur les côtes de Circassie où régnait une grande effervescence.

Angleterre.—Discours de la reine—Dans son discours d'ouverture au parlement, la reine d'Angleterre a fait allusion aux affaires d'Orient en termes très modérés et félicite les principaux gouvernements d'Europe de l'alliance qu'elle a formée. Devant parlement plusieurs ont été recommandé une augmentation de forces dans l'armée et dans la marine.

On s'attendait d'un moment à l'autre au départ des ambassadeurs russes à Londres et à Paris. On disait que de son côté sur les instructions que l'ambassadeur anglais à la cour de St-Pétersbourg avaient été rappelés par leurs gouvernements respectifs. L'ambassadeur de Russie à Londres avait déjà pris ses passeports et fait savoir qu'il partirait lundi, mais on disait qu'on avait arrêté son départ par suite de nouvelles propositions.

On pense que la France et l'Angleterre enverront le printemps, 10,000 hommes et la Sardaigne 5,000 hommes, au secours de la Turquie. Les flottes seraient payées de compte à demi par les deux pays.

France et Autriche.—On dit que la France et l'Autriche se sont jointes à la France et à l'Angleterre et envoyé une note au gouvernement russe. La Prusse se serait déclarée neutre. L'Espagne refuse que la France et l'Angleterre n'ont qu'à faire.

Monde français.—Vendredi 3 courant, les fonds publics ont fléchi une partie de la journée, lorsque la nouvelle... [illegible]

Nouvelles additionnelles par le Canada. New-York, 17 février.—Les dernières avis du Canada annoncent que le comte Buol a fait un projet... [illegible]

Steamers Canada, Africa et America. New-York, 17 février.—Le steamer Canada est arrivé à Boston dimanche (samedi). L'Africa est toujours... [illegible]

Incendie.—New-York, 16 février.—Un grand incendie... [illegible]

Convention des Free Soilers.—Boston, 16 février.—Une grande convention des free soilers... [illegible]

Congrès.—Washington, 16 février.—Dans le Sénat... [illegible]

Baltimore, 16.—La législature de cet Etat a réélu hier l'honorable James A. Pearce au sénat des Etats-Unis.

Boston, 16.—Le moulin Union, de S. Dunmy, à Chepville, Mass., a été incendié hier.

Marché au coton de Mobile.—17 février.—La demande de la semaine a été bonne et les ventes se sont élevées à 23,500 balles—Middling à 8 3/8 c. la livre. Les arrivages ont été de 20,500 balles et les exportations de 27,000 balles. Stock en main 167,500 balles.

Marché de New-York.—17 février.—La farine est ferme; vente d'Ohio à $9 18 3/4 le baril. Le maïs est ferme de $1 04 à $1 06 1/4 pour le boisseau. Le porc ne varie pas—Ventes de Mess à $15 75, et de prime à $13 62 1/2. Le graisse se vend 10 1/4 cents la livre. La mélasse Nouvelle-Orléans est rare et vaut 30 cents le gallon. Le café brésilien—cours Rio 12 1/2 cents, Java 13 1/2 cents la livre.

Louisville, 16 févr.—Une dépêche annonce que le steamboat Amazon a coulé à 50 milles de St Louis. Deux personnes ont péri.

St Louis, 16 fév.—La farine se vend $5 50 le baril; le maïs 50 à 55c le boisseau; l'avoine 42 à 45c. le boisseau; le mess porc $13 le baril; le plat-côte 3 3/4c, les épaules 4 1/2c la livre, et la graisse 8 3/4 à 8 7/8c. la livre—Les bateaux tirent 7 pieds pouvant arriver à l'embouchure de l'Ohio.

☞ Vente sans réserve pour clôture des consignations, de CIGARES IMITATION HAVANE.—Les... [illegible]

☞ Nous sommes priés d'annoncer que les voitures qui étaient vendues à l'encan aujourd'hui, à 10 heures au No 77 rue St Charles, sont de la plus pure et de la meilleure race. Les connaisseurs feraient bien d'assister à cette vente.

☞ Vincent & Co vendront à l'encan, aujourd'hui, à 10 heures, à leur magasin, No 43, rue Bienville, des marchandises sèches et du pays, l'Etat... [illegible]

☞ Aujourd'hui à midi, il sera vendu par MM. Beard & May, encanteurs, à l'Arcade de Banks, à midi, pour compte de la succession J. A. Armitage... [illegible]

Le soussigné vient de recevoir de France et offre à vendre à bon marché, les articles suivants: Sirop de Flon. Sirop anti-scorbutique de Portal. Sirop anti-phlogistique de Briant... [illegible] ... F. P. DUCONGÉ ... E. GERMAIN ... No 127, rue Royale.

N. B.—Cette Farine... [illegible]

A VENDRE. UN CAFE et une GROCERIE bien achalandés... [illegible]

☞ Mme MAY, Couturière... [illegible]

A LOUER. [illegible]

A LOUER. [illegible]

Demi-barils pour mélasse. Demi-barils vides pour mélasse, en lots à la convenance des acheteurs. A vendre par REYNOLDS, PLAISENT & Co, 18 fev—3 No 3, rue St Louis

UNE CHAUDIERE à sucre marquée J W & S 2398, en débarquement sur la Levée, a été déposée par le steamboat, il y a près de 10 mois, au magasin de dépôt du soussigné, No 19, rue Toulouse. Le propriétaire en est notifié de venir la réclamer dans les 30 jours qui suivront la publication de cet avis, autrement elle sera vendue pour payer les frais. H. DAGORRET. 18fev—10

ON DEMANDE UN PORTIER parlant anglais et français, et pouvant donner de bonnes recommandations. S'adresser à l'Hôtel Verandah Conti. 18 fev

PECHES! PECHES! REÇU par le navire Spencer Kirby, de New-York... Conserves dans des boîtes de 20 pêches conservées au naturel par Wells & Provost. Ces pêches étant pelées et coupées en quartiers, sont prêtes à être employées pour tartes, frangipanes, etc... comme fruit. Elles sont aussi bien conservées que les fruits de France... A vendre par O. VALETON & CO. 25 Tchoupitoulas et encoig. Royale et Quarter. 18 fév

Sulfate de quinine. DEUX MILLE onces sulfate de quinine de Cosian Aossi, sous les clés de la douane, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée. 18 fev—6

Gomme arabique. DIX tierçons gomme arabique en sortes, belle qualité, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée. 18 fev—6

Indigo. 5 Serons indigo Guatemala, 2 caisses do Manille, à vendre par BERNARD TURPIN, No 20, Vieille Levée. 18 fev—6

1,700,000 CIGARES DE LA HAVANE, en magasin. 66,000 paquets de Cigarettes. 200 balles Tabac de la Havane et du Mexique. 90 boucauts Riz de la Caroline. 250 sacs Café de Guayaquil et Para. 170 demi pipes Vin de Catalogne. 80 barils vin de Malaga. 8 demi pipes Oporto. 35 barils de Sherry. 190 sacs Amandes à coque douce. 400 damejeannes écossées. 14 pipes Genièvre Hollande, marque du Cigne. 120000 balles Bouchons. 8 sacs Graine d'anis. A vendre par B. VALLS, 73, rue des Magasins. 18 fév

JAMBONS—100 tierçons jambons de S. Davis Jr. Duffield, Philips et autres, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co, 15, rue Tchoupitoulas. 18 fév

ECONOME. ON demande un bon économe pour gérer une habitation à sucre située dans la paroisse S. Landry (L.). On exigera de très bonnes recommandations et on préférerait un homme marié et ayant une famille. S'adresser à LOBIT & CHARPANTIER, 13, rue Conti. 16fév—6

Actions. LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union. GEO. GOTTSCHALK, 95, Commune. 16 fev

CUISINIERE DEMANDEE. ON demande une bonne cuisinière française ou créole. S'adresser chez M. Danber, rue St-Louis, près la rue des Remparts. 16 fev—1t

TRAITES SUR FRANCE—A vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, rue de la Vieille-Levée. 16fev—7t

ADOLPHE BLACHE, 60, rue Royale. A L'HONNEUR de prévenir les Dames que, désirant renouveler complètement cette année, son stock de LINGERIE, il vendra à des prix extrêmement réduits tous les articles en dépendant, savoir: Cols et manches... [illegible] ADOLPHE BLACHE, 60, rue Royale. 16 fév

MAQUEREAUX ET HARENGS—400 barillets maquereaux No 1; 100 demi et quart de baril et barillets maquereaux mess; 200 caisses harengs écaillés; 200 barils harengs gras du Labrador, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO, No 29, Vieille-Levée. 16fev

Banque de l'Etat de la Louisiane. Lundi, 13 février 1854. A une assemblée des actionnaires de cette Banque, tenue lundi, 6 du courant, dans le but d'élire des Directeurs, les personnes dont les noms suivent ont été élues à l'unanimité, savoir: Samuel J Peters, J N Lapeyre, J W Zacharie, A Carrière, Alex Brother, H R Hobart, J B Shaw, J U Lavillebeuvre, M Greenwood. Les Directeurs se sont réunis aujourd'hui et ont élu, à l'unanimité, M. Saml J. Peters, Président. RICHARD RELF, Caissier

AVIS. LE jury de police de l'Assomption No 448 vs Charles A. Cohen—L'Etat de la Louisiane, Cour du Cinquième District Judiciaire, dans et pour la paroisse Assomption... [illegible] Paroisse Assomption, le 10 février 1854. P. H. HICKMAN, Shérif. 15fev—2t

RODOLPHE DE BRANCHELIEVRE PAR CHARLES LEMAITRE, DE LA LOUISIANE. LES soussignés, dépositaires, sont autorisés par l'auteur, à annoncer ce volume en vente au prix de 25 CENTS! A PAYA & Co. 34, rue de Chartres. 15 fev

Platre de Paris. CENT tonneaux de plâtre de Paris, reçus du Havre, à bord du navire, à vendre par M. L. WHITTOCK, bureau de T. C. Gilmour, No 136 rue de la Commune. 15fev—3tpe

A VENDRE. AU marché Ste Marie, DEUX TABLES pour vendre du café, de la viande, du poisson, &c. Ces tables sont tenues, depuis dix ans, par M. Joseph Leray; elles se trouvent l'une au pilier No 145, l'autre au No 150, et sont bien achalandées. S'adresser à M. Leray, pilier No 145. 15fev—1sem

ESSENCES! ESSENCES! 100 ONCES essence de rose de première qualité, à vendre par LANATA, GANDOLFO & CO, Nos 9 et 10, rue Jefferson. 15 fév

A LOUER le premier étage de la maison No 20, rue St-Louis, avec cuisine et chambre domestique. S'adresser à F. ROUMIEUX, dans son bureau, au dessous. 15fév—

EN débarquement du navire Adams Gray—60 barils Miel de la Havane, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe. 15 fév

NOIR ANIMAL—50 barils noir animal de Philadelphie, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Royale et St-Philippe. 15 fév

CIRE blanche—3 balles cire blanche de la Havane, à vendre par P. CUSACHS, enc. Royale et St-Philippe. 15 fév

INDIGO pour la cotonnade—500 livres à vendre par P. CUSACHS, enc. Royale et St-Philippe. 15 fév

AUX HABITANS SUCRIERS. UNE personne compétente dans les travaux d'habitation et qui a été six ans économe sur une plantation sucrière en Louisiane, désirerait trouver une place d'économe sur une habitation sucrière. Il fournira les meilleures recommandations sur sa capacité, sur sa moralité. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11fev—6

LE Dr HERNANDEZ, (de St-Jacques) a l'honneur d'informer ses amis qu'il vient de fixer son domicile, encoignure St-Louis et de Bourbon. 31janv—1m

VIN ROUGE. EN débarquement du navire Louise Elise, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge, à vendre par E. DECHAMPS, Rue Conti, 67. 7jv

Indiennes claires et jaconas. LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, les articles ci-dessous qu'il vendra à des prix très modérés... [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 22janv

FRUITS AU JUS... [illegible]

Ventes pour août, Sheriff Hiestand.

16 février—Succession de W. H. Sears en terrain compris entre les rues Jersey, Hallo, Clio et Race.

16 février—Succession de Mme Ann Elisabeth Wm.—Actions de bateaux de remorque et demandes de mines.

16 février—Succession de Catherine Kish—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand terrain et maison de briques dans la rue Roble.

Succession de Frederick Martz—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriété à la Nlle-Orléans et dans la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et le mineur Martin Paulson.

18 fév—Vente ventes d'une grande maison, avec entre le... [illegible]

25 février—Succession de Wm Barkley—Terrains améliorés à l'encoignure des rues Hercule et Melpomène.

Succession de Mme Jane Barnard—Terrains au coin des rues Magazine et St-Joseph.

25 fév—Terrain vacant sur la rue Hercule, et maison de résidence rue Girod, ainsi que des créances sur Succession. Terrains vacants et améliorés à l'encoignure des rues Constance et Edouard, pour un partage et règlements entre mineurs.

Vente dans le mois de mars.

2 mars—Bail, meubles, effets et installations du café Pearl, rue St-Charles.

4 mars—Succession de G. R. et J. L. Leech—Domestiques de maison.—Succession du Dr A Hester: une domestique de maison.

8 mars—Succession C. J. Bagley—Esclaves de valeur.

9 mars—Succession de Michael Dowling—Propriété de la batture.—Succession d'Andrew Gray—4 lots de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Michael Gallagher: Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Robert White: maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.

11 mars—Succession de James Dunn—Lots vacants et améliorés, dans le premier et le quatrième districts.

15 mars—Succession de Joseph Landis—Terres de choix dans la paroisse de la Pointe-Coupée.

☞ Pour plus amples détails, voir les annonces.

Pour Voyer de la ville: LOUIS PILIE. Titulaire actuel, est candidat pour la même place. Election, 27 mars.

☞ MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de Recorder du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

OPTICIENS. HUGHES & BAILEY ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert, au No 12, rue du Canal, un magasin pour la fabrication et la vente d'INSTRUMENTS D'OPTIQUE et de NAVIGATION: ils viennent de recevoir un fort stock d'ARTICLES tout à fait NOUVEAUX, comprenant en partie: Véritables LORGNETTES et LONGUES-VUES de Munich, Microscopes, Thermomètres, Baromètres, Hydromètres, INSTRUMENTS pour les fabricants de sucre, arpenteurs et ingénieurs, toutes sortes de LUNETTES et de LORGNONS, CHRONOMETRES, MONTRES, etc. etc. etc. qu'ils vendront aux plus bas prix.

Leur assortiment de LUNETTES étant des plus complets, on y trouvera des verres pour toutes les vues.

☞ Ils se chargent des réparations à faire aux lunettes et lorgnons, de la pose immédiate des verres ainsi que des réparations à toutes sortes d'instruments.

☞ Les montres seront réparées avec soin.

C. DUHAMEL, Opticien, 86, rue de Chartres, Entre Chartres & Bienville. INVITE les personnes... [illegible]

DEMANDE D'UNE DOMESTIQUE bonne garde... [illegible] S'adresser chez Louis Adam, rue du Canal, entre Tremé et Marais. 14 fév—3tpe

VINS, EAU DE VIE, &c. 100 caisses vin de Sherry et Madère; 160 caisses eau de vie de Londres Dock et Otard; ... [illegible] JOHN J. ADAMS & Co, Grocers, 22 Vieille Levée. 14 fév

ON demande un bon cuisinier et pâtissier français avec de bonnes recommandations. S'adresser à E. FERNANDEZ, 14 fevr—3 No 2, Vile Levée cor. Crossman et Canal.

CIGARES HAVANE—98,700 cigares Havane, ve... [illegible] J M CABALLERO, 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 14fév

CHARBON A UNE PIASTRE. CHARBON trillé expressément pour les familles, à vendre en détail à une piastre le baril, en s'adressant à ROBERT MURPHY, 63, Vieille-Levée, encoig. St Louis. 14fév—3t

CIGARES HAVANE—124,000 cigares Havane... J M CABALLERO, 26, Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 14fev

HARENGS EN SAUMURE—200 barils en débarquement par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée. 14 fév

MORUE—25 tambours, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

INDIGO—25 tierçons Caracas, et 10 caisses Manille, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

GENIEVRE—10 pipes Rynbende Steamboat, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

PAPIER—20 caisses papier à lettres, français, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 14 fév

HUILE de baleine—200 gallons huile blanchie et raffinée, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée. 14 fév

Vente pour cause de liquidation, No 138, rue du Canal. DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, nouveautés, velours, soieries, malines point d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, Cambray, etc., etc. L'installation du dit magasin à vendre avec la continuation du bail. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 7 janv—6 m

HUILE DE COLZA. LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir 500 gallons huile de Colza de la meilleure qualité. Cette huile bonne pour toutes les lampes, nous recommande surtout pour les Carcels et les modérateurs. A vendre par FERROS FRERES, 7 fév—30t 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine.

MAGASIN DE LINGE FAIT, 36 rue de Chartres, 36. LAGAY & LECANU, ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils vendent à des prix très réduits leur magnifique stock de linge d'homme et d'enfant, pour hiver et printemps. Aussi un grand assortiment de bonneterie de tous genres. LAGAY & LECANU. 11 fév

AVIS. 36 rue de Chartres 36. 80 DOUZAINES de chemises, toutes qualités, à vendre à très bon marché, pour clore une consignation, par LAGAY & LECANU. 11fév

Marchandises Sèches pour les marchés du Mexique. IMPERIALES, indiennes, mousselines imprimées... [illegible] G. R. GRAHAM, 88, rue Gravier. 12fév—6t

Marchandises de printemps—Importation directe. EN débarquement et à vendre à des conditions... [illegible] G. R. GRAHAM, 88, rue Gravier.

POUR LES CHEVEUX. Suif français, mou, D'UN PARFUM EXQUIS, St préparé expressément pour embellir la chevelure.

[illegible] ... G. W. SCIPLE.

HOTEL VERANDAH-CONTI, RUE CONTI, Entre les rues Chartres et Levée. Mme GEORGES, BIEN connue à la Nouvelle-Orléans comme ayant tenu pendant 9 ans l'Hôtel d'Orléans, informe le public et ses anciens pensionnaires qu'elle vient de prendre à bail l'HOTEL CONTI, et qu'elle se propose de tenir cet établissement sur un pied irréprochable... [illegible] 15 nov—6m

AUX AMATEURS DE VOLAILLES ET COCHONS DE CHOIX. Le soussigné offre à vendre à son établissement au coin des rues Esplanade et Dorgenois... [illegible] JOHN E. HOLLAND, Cour de District. 17 fév—30

A LOUER. LE Café connu sous le nom de Conti Verandah, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée. Possession en sera donnée le premier mars prochain. S'adresser à JH. GARRIER, rue Conti, No 13. 17 fév—14

DEMANDE D'EMPLOI—Un jeune homme, parlant et écrivant le français et l'anglais, désirerait trouver à s'employer dans un magasin de la ville ou de la campagne. Il pourrait fournir, et au besoin, d'excellentes recommandations. Un mot adressé à la poste, boîte P. 114. 17fév—1

DIVERS—20 barriques vin rouge St-Julien et St-Estèphe; 25 barriques vin rouge Château Lafitte... [illegible] J B PREAU & CO, 31 et 33 rue Gravier. 17fév

Vins de Bordeaux et de Marseille. 80 barriques vin rouge Bordeaux, bon ordinaire... ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée. 31 janv

A VENDRE—600 caisses Vermouth La Noilly Fils... ANT GIRAUD, 44, Vieille Levée. 31jv

AVIS. Chapellerie. Nous informons nos amis et nos clients que par suite de l'incendie qui a détruit notre magasin de la rue de Chartres, No 37, nous avons transporté toutes nos affaires à notre établissement encoignure Royale et Bienville. ALBERT & TRICOU. 7 fév

CONSERVES DE TEYSONNEAU—60 caisses cèpes marinés... à vendre par HENRY VALETON, 90 St Louis. 6 fév

ATTENDU incessamment par le navire Great Britain: 1000 boîtes Champignons de Pauy... HENRY VALETON, 90 St Louis. 6 fév

FRUITS AU JUS—40 caisses fruits au jus... CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 6 fév

INDIGO DE GUATEMALA—1 suron indigo... CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 6 fév

VIN BERGASSE—25 barriques vin Bergasse... CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 6 fév

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge... CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 6 fév

VIN BLANC—150 barils vin blanc... CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 6 fév

GUANO. TARIF DES PRIX. Invariablement Comptant. [illegible]

GUANO DU PEROU. A PARTIR de cette date, l'avoir constamment en magasin le véritable GUANO du Pérou... F A GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville et 32, rue Poydras. 4 fév

AVOINE POUR PLANT—400 sacs avoine noire d'Egypte pour plant... F A GONZALES, No 11, Front Levée, près Bienville et 32 Poydras. 4 fév

MAGASIN DE TAPIS. 23, Rue de Chartres. Importation récente par voie directe. TAPISSERIE anglaise, médaillon, velours et Bruxelles... A. BROUSSEAU & Cie. 25janv—6b

ABSINTHE—300 caisses absynthe suisse, de diverses marques, à vendre par J LANATA, 11, Jefferson, 16, Toulouse. 6fév

VINS—300 caisses vin rouge... J LANATA, 11 Jefferson et 18 Toulouse. 6fév

VINS &c... J LANATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse. 6 fév

DAMEJEANNES—1000 de diverses dimensions, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 16 Toulouse. 6fév

SAUCISSON DE LYON—300 livres, à vendre par FERROS FRERES, 247 et 249, rue Royale enc. Dumaine. 7fév

FROMAGE DE GRUYERE—25 meules, à vendre par FERROS FRERES, 247 & 249, rue Royale enc. Dumaine. 7fév

PIMENT—300 sacs en magasin et à vendre par E J HART & Co, 72, rue Tchoupitoulas. 3 janv

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL... S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée. 26 jan

J. B. Padau. A. Couvert. Th. Cappelier. J. H. DEBEAU & Co., Négociants Commissionnaires. No 21, rue Gravier.

GEO. GOTTSCHALK, COURTIER D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE PROPRIETES FONCIERES. 14 déc—1an 95, rue de la Commune.

VOORHIES, GRIGGS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No 15, RUE TCHOUPITOULAS.

Banques de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Nlle-Orléans, 1er février 1854. UN versement (le 8ème) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être fait à ce bureau lundi, 1 avril prochain.

A l'assemblée qui a eu lieu le 31 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour le balance des versements, savoir: le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et un versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855; le versement sur le dernier. Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus ou de ces versements. Par ordre de la Direction. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 2fév—2m

Mme HOMMIER, Sage-Femme, A L'HONNEUR de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile, rue St Pierre, 136, encoignure Dauphine. 7fév—1m

$20 de récompense. PARTIE marronne le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 30 ans. ... [illegible] 31fév—16

Mme BARON, accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris... No 149 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot. 1 fév—3m

A LOUER—Un vaste appartement, composé de DOUZE PIECES, convenable pour une personne qui voudrait tenir un hôtel garni... S'adresser au magasin de M. LOUIS CHARLES, Encoignure Poydras et Baronne. 6fev—15

NOUVEAU RABAIS. TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à bas prix seront bien aise d'apprendre que dès ce jour nous ferons un NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 60 cents la verge. U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, près le marché aux légumes. 27 jan

SCOTH ALE—100 barriques en quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow et à vendre par O VALETON & Co, 25 rue Tchoupitoulas. 3fév

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 idem d'ale de Londres, de la marque R. B. Byars, en magasin et à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 3fév

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas. 3fév

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas. 3fév

CONSERVES DE LA HAVANE—30 boîtes de 12 pots chacune fruits assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et de petites boîtes de pâte et gelée, à vendre par O VALETON & Co, 25 rue Tchoupitoulas. 3fév

Aux Médecins et Pharmaciens. Une chance rare: Une pharmacie en bon état, à vendre. Elle est placée dans le quartier le plus fréquenté du deuxième district. Pour un médecin ou pharmacien qui parle les trois langues, c'est une bonne affaire. S'adresser à MM ALEXIS & LEVIS, pharmaciens, encoignure Royale et Bienville. 31 jan—1m

Volé ou Perdu. UNE traite de $5,175, datée le 11 janvier 1854, à trois mois de date, tirée par William Key sur la maison Edward H. Pomeroy & Co. et endossée par lui. Le public est prévenu de ne pas acheter ou la traite... J. M. WILSON, No 18, rue de l'Esplanade. 19janv—1m

P. A. HEBRARD, No 118, rue du Canal, près Royale, reçoit en ce moment par les navires Ed Morse, Geo Thomas, Rosse et Eastern Queen, du Havre, les articles suivants... P. A. HEBRARD, 118 rue du Canal, bâtiment Touro. 30 jan

EN débarquement du brick Arker, venant de Bordeaux: 190 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille... BOYER FRERES, V. BESQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district. 6fév

EN magasin et à vendre par les soussignés: ... BOYER FRERES, V. BESQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district. 28 fév

ATTENDU par le navire John-Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés... BOYER FRERES, V. BESQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3e district. 28fev

MAIS—900 sacs maïs blanc et jaune, en magasin, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras. 6fev

GRAINES D'AVOINE—1200 boisseaux superbe avoine noire d'Egypte, en magasin, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras. 6fev

AVOINE—300 sacs avoine St-Louis, supérieure, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras. 6fev

FOIN—300 balles excellent foin de l'Ouest, en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras. 6fev

BLE—Pour planter, à vendre en magasin par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras. 6fév

COGNAC—400 futailles des marques suivantes: Jean Louis 1793, Jean Louis 1811, Hennessy 1834 et de Hennessy 1840, J Laville, J J Dupuy, etc. etc. sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 6fév

GENIEVRE—40 pipes de la marque Ancre, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 6 fév

VIN en barriques—600 barriques bon ordinaire vin pour familles et vin extra, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 6fév

VIN en caisses—225 caisses Chateau Leoville, Château Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Yquem, garantie, et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 6fév

VIN de Malaga—200 barils vin sec, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 6fév

CITRONS—400 caisses citrons à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 6fév

VIN de Catalogne—200 barriques sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 31 Vieille Levée. 6fév

Couteaux pour Cannes! 40 DOUZ. "Célèbres Couteaux" à l'usage des Echantillonneurs de cotons et particulièrement adapté à leur usage, l'attention des fabricants est appelée sur cet article. A vendre à bon marché par URIAH A. POLLARD & Co, 76, rue du Canal près Chartres. 6 fév

FUSILS! FUSILS! 2 CAISSES fusils deux coups, des manufactures anglaises, à vendre en gros ou en détail par URIAH A. POLLARD & Co., 76, Canal, près Chartres. 6 fév

CIGARES de la Havane—40,000 cigares de la Havane, venant d'être reçus par le Swan, I. Poters... J M CABALLERO, 26 Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 26 jan

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir: ... L. MAJESTE, rue de Chartres, No 115. 21 jan

FROST & Co., Rue des Magasins, No 29, Nlle-Orléans, OFFRENT EN VENTE BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS. [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—100 caisses venant d'arriver à bord du navire... J. HENRY & Co, 51, rue Douane.

BARILS A MELASSE A VENDRE. LE soussigné tonnelier et marchand de matériaux... F. FLEURY.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1853. AUNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif, payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal. Par ordre de la direction. GEO. A. FREREТ, Caissier. 3janv

Nouvelle-Orléans, le 22 de janvier 1854. AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co. ont transporté leur magasin de la rue de Chartres Nos 19 et 21 à la rue du Canal, No 95. 23 jan—1m

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 13 février 1854. A UNE élection des actionnaires de cette compagnie, tenue le 9 janvier, les personnes ci-après nommées ont été élues directeurs pour l'année 1854, savoir: MM. JAMES ROBB, WM TUFTS, WM H. MERCER, WASH JACKSON Jr, JOHN K. ELGEE, P. WOOD. Et à une assemblée des directeurs tenue le 7 du courant, M. James Robb a été dûment élu président. Par ordre, M. O. J. TISDALE, Trésorier. 14 fév—6

CHAS. A. BARRIERE & FRERE, 20, RUE DE CHARTRES. CHEMISES de luxe, manufacture de Paris. Chaussons, manufacture de Brettle & Hewitt... [illegible] CHAS. A. BARRIERE & FRERE, 20, rue de Chartres.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS. GIQUEL & JAMISON, 18, RUE DE CHARTRES. VIENNENT de recevoir de France, par les navires R. Morse, Geo. Thomas et Wurtemberg, et de Liverpool par le navire Rochaway, un assortiment magnifique de marchandises de printemps... GIQUEL & JAMISON, 18, rue de Chartres. 11 fév

Garantie avec sécurité. Manufacture de Plaqué D'OR ET L'ARGENT. Cuillères et fourchettes, et tout espèce de services de tables... 133, RUE DE CHARTRES, Près de l'encoignure Toulouse. C. ROUYER, Galvaniseur, doreur au feu, argenteur et bronzeur sur tous métaux... [illegible]

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—Worcester, Mass. JOHN DAVIS, Président. Samuel Conway, secrétaire. Capital comptant et accumulé: $650,000. ET La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York. Chas. B. O. Garland, président, James Barker, secrétaire. Capital: $200,000. ... JAMES C. HARRISON, Agent, 18 Bureau No 47, Exchange Place. 30jan—1an

A VENDRE. Une belle maison avec terrain et dépendances, située dans le district de la Nouvelle-Orléans... S'adresser pour prendre connaissance des conditions de la vente au bureau de L. MAJESTE, rue de Chartres No 115. 21 jan

A VENDRE. UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de... [illegible] W. & D. URQUHART, ou à ROBERT FURGUSSON. 19jan—1m

Grand assortiment de marchandises de printemps. ARNOUX, Encoignure Chartres et Ste-Anne, MAISON PORTALES, OFFRIRA lundi 13 du courant, à sa clientèle et au public, les BELLES MARCHANDISES qu'il vient de recevoir pour l'ouverture de la saison... [illegible]

Un grand assortiment de linge confectionné pour habillement. 13 fév

[illegible]

A TRANSPORTE ses bureaux du No 145, rue du Canal, ... 21 janv—30

LA VOGUE. Encyclopédie illustrée... ☞ La maison PAYA & Co. vient d'en recevoir ... 34, rue de Chartres. 31 jc

[illegible] 146, rue de Chartres. Q UELQUES pièces Cotton Sheep, nouvellement... 7 fév

[illegible] THOMAS PERKE & Co.

DIVERS—200 barriques vin rouge... THOMAS PERKE & Co.

[illegible] DE BALANDE.